

Le vendredi sept avril deux mil vingt-trois à quatorze heure trente le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION président du CCAS, en Mairie.

Membres présents : Marie-Thérèse DARIER, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, Martine JARDINET, Brigitte CASTALDI, Christian MÉA, José GARCIA, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER, Philippe MARION

Membres absents : Sophie CETIN, Kati SZAKALY

Pouvoirs : Sophie CETIN à Marie-Thérèse DARIER – Kati SZAKALY à Christian MÉA

Nombre de membres en exercice : 13 **Nombre de membres présents** : 11 **Nombre de voix** : 13

Date de Convocation : 30 mars 2023

Secrétaire : Martine JARDINET

2023-07 – BUDGET PRIMITIF CCAS 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023-06 du Conseil d'administration du CCAS relative à la reprise du résultat ;

Considérant que le résultat consolidé est de 23 651,56 € ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1^{er} : D'approuver le Budget primitif CCAS 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Pour extrait conforme, Reçu en préfecture le 13/04/2023

Condrieu le 11 avril 2023

Le Président, ID : 069-266910454-20230406-CA2023_07-BF

Philippe MARION

La Secrétaire,

Martine JARDINET



Transmis-le : **13 AVR. 2023**
Publié le :
Le Président du CCAS, certifie, sous sa
Responsabilité, le
Caractère exécutoire de
Cet acte